

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2015**

OBJET

**13 – AMENAGEMENT D'UNE HALLE DE RAQUETTES –
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE**

N° 2015-11-13

NOMENCLATURE : 8/5/10

L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le six novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL.

Pouvoirs : 3

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Mickaël MENDES

Afin de réaliser les études liées à la construction d'une Halle de raquettes, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 18 juin 2015. Le groupe de travail Marchés a attribué, après analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement AXENS / SISBA / GCA / NPTEC pour un montant de 68 250,00 € HT, soit 81 900,00 € TTC.

Un groupe de travail, composé d'élus (représentation proportionnelle) et d'agents communaux, a été constitué pour la mise au point de ce projet.

L'esquisse du projet a été présentée aux utilisateurs (associations sportives, collègues, écoles) le 6 octobre 2015.

Il appartient à présent au Conseil municipal de se prononcer sur l'Avant-Projet Détaillé (APD) de la halle de raquettes.

Eléments principaux constituant l'APD

Récapitulatif des surfaces	
Nom	Surface
Halle Sportive	1272,52 m ²
Convivialité	52,69 m ²
Rangement TT	29,31 m ²
Vestiaire 1	15,98 m ²
Vestiaire 2	15,98 m ²
Rangement Tennis	13,05 m ²
Rangement Bad	12,15 m ²
Sanitaires	10,50 m ²
Dgt	9,14 m ²
Vestiaire 1	8,39 m ²
Vestiaire 2	8,39 m ²
Hall	7,72 m ²
Technique / Ménage	7,18 m ²
Dgt Rgt	3,66 m ²
TOTAL	1466,66 m²

Le coût estimatif en phase APD, valeur Octobre 2015, est de 1 040 000,00 € HT, hors mobilier.

Le groupe de travail réuni le 28 octobre 2015 a émis un avis favorable sur le dossier.

L'APD a été présenté pour information aux membres de la commission Aménagement du 29 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE VALIDER l'avant-projet technique détaillé tel que présenté ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à préparer et à lancer le Dossier de consultation des entreprises ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le 16 novembre 2015,

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le 18/11/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151116-2015-11-16-DE13-
DE
Date de télétransmission : 18/11/2015
Date de réception préfecture : 18/11/2015